

## **CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE** **(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)**

**Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais  
(Article L. 6353-3).**

(ci-après dénommé le stagiaire)

**Association APART**, Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11931000193 auprès du Préfet de la  
Région Ile-de-France.  
Numéro SIREN de l'organisme de formation : 490 819 414 00049  
**41 avenue Nelson Mandela, 93290 Tremblay-en-France**

### **I – OBJET**

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :  
« Programme Trempl'1 »

### **II – NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION**

- L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. A l'issue de cette formation, le ou la stagiaire sera capable de :
  - de se lever en temps et en heure face à un objectif, avec une motivation retrouvée ;
  - de définir un projet personnel et professionnel en adéquation avec ses compétences et avec ses envies sur le long terme ;
  - de se présenter avec aisance, d'être à l'aise à l'oral et de mettre en avant spontanément ses compétences ;
  - de maîtriser les attentes du marché du travail d'aujourd'hui, de maîtriser les techniques de recherche d'emploi ;
  - définir un projet professionnel conforme à ses aspirations et à ses compétences ;
  - améliorer sa communication au sein de son équipe pour améliorer son efficacité au quotidien ;
  - S'exprimer à l'oral avec aisance et naturel ;
  - Appréhender les bonnes pratiques de l'expression orale pour présenter son parcours professionnel, ses compétences et son projet.
  - Gérer ses émotions et son stress
- Susciter l'adhésion de son interlocuteur-trice grâce à une bonne communication verbale et non verbale

Sa durée est fixée à 120 heures.....

**Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.**

### **III – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE**

Afin de suivre au mieux l'action de formation sus-visée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant :

Prérequis : lire et écrire en français

## **I – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION**

- L'action de formation aura lieu du \_\_\_\_\_, à Tremblay-en-France

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, **figurent en annexe du présent contrat, dans le programme de formation.**

- Les diplômes, titres et références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous :  
- Samir Souadji, directeur et coordinateur de la formation

## **II – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION**

À la fin de la formation, nous attesterons que vous êtes en mesure d'intégrer sereinement le marché de l'emploi et de la formation.

L'évaluation se réalise par l'équipe pédagogique par le biais de questionnaires en début, en milieu et en fin de formation, afin d'évaluer l'évolution de :

- Votre assiduité en situation professionnelle ;
- Vos acquis en termes de maîtrise des méthodes de techniques de recherche d'emploi ;
- Votre savoir être dans un environnement professionnel ;
- La valorisation de vos compétences ;
- Votre activité physique et sportive ;
- La clarté de votre parcours et de vos objectifs professionnels.

Vous serez en mesure également de vous auto évaluer et de laisser vos remarques et réclamations.

## **III – SANCTION DE LA FORMATION**

En application de l'article L. 6313-7 du Code du travail, **une attestation** mentionnant la nature de la formation **peut être remise au stagiaire** à l'issue de la formation.

## **IV – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION**

Les feuilles de présence seront signées par le stagiaire et le ou les formateurs et par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation.

De plus, votre suivi sera consigné au sein de compte rendus.

## **V – DELAI DE RETRACTATION**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

### **I – DISPOSITIONS FINANCIERES**

Le prix de l'action de formation est gratuit

### **II – INTERRUPTION DU STAGE**

- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat sera résilié.
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié.

### **III – CAS DE DIFFEREND**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal d'instance sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire,

à Tremblay-en-France , le

Pour le stagiaire :

Signature

Pour l'organisme de formation :

Signature et cachet

**APART**  
41 avenue Nelson Mandela  
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE  
Tel. : 01 49 47 70 44  
[contact@assoapart.com](mailto:contact@assoapart.com)  
SIRET : 490 819 414 00049